
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 27 avril 2009
Séance tenue le 28 avril 2009

Résolution: CM09 0303

Avis de motion et adoption d'un projet de Règlement autorisant la construction et la démolition de bâtiment sur les lots situés au nord-ouest de l'intersection du boulevard René-Lévesque et de la rue Mackay et portant les numéros 1 066 189, 1 066 192, 1 066 193, 1 066 194, 1 066 507, 1 066 510 et 1 067 432 du cadastre officiel du Québec / Tenue d'une consultation publique

Avis de motion et adoption d'un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

- 1- Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal d'un règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et la démolition de bâtiment sur les lots situés au Nord-Ouest de l'intersection du boulevard René-Lévesque et de la rue Mackay et portant les numéros 1 066 189, 1 066 192, 1 066 193, 1 066 194, 1 066 507, 1 066 510 et 1 067 432 du cadastre officiel du Québec » l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;
- 2- Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance ultérieure du conseil d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJETS

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 3- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et la démolition de bâtiment sur les lots situés au Nord-Ouest de l'intersection du boulevard René-Lévesque et de la rue Mackay et portant les numéros 1 066 189, 1 066 192, 1 066 193, 1 066 194, 1 066 507, 1 066 510 et 1 067 432 du cadastre officiel du Québec » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi;

- 4- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1084400088
/cb

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

*Règlement P-09-027
Règlement P-04-047-80*

Signée électroniquement le 4 mai 2009